

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2013

Date convocation : 14/10/2013

Absents : LANSSELLE Olivier, ISSANCHOU Jean-Claude, JEAMBRUN Stéphane, RAVAILHE Benoît.

1- Lotissement de Puech Redon : Approbation de l'avant-projet du futur lotissement de Puech Redon qui comprendra 9 lots nus en accession à la propriété, destinés à la construction de maisons d'habitation, en dispositif d'assainissement autonome. La superficie des différents lots varie de 756 à 996 m².

Le montant estimatif des travaux de viabilisation de ces lots s'élève à 82 649 € HT, hors frais de raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable, électricité, téléphone et hors honoraires de maîtrise d'œuvre. Il est rappelé que c'est sur la base des 82 649 € HT que sera rémunéré le Cabinet LBP à hauteur de 6 % de cette somme, comme cela a été précisé dans la convention d'honoraires signée le 28/08/2013.

Accord à l'unanimité des membres présents, pour déposer le permis d'aménager auprès de la DDFT dès que possible.

3- Recensement de la population en 2014 : Rappel des nouvelles modalités de recensement de la population en vigueur depuis 2004. La commune de Tanus a été recensée en 2004 et 2009, et doit être à nouveau recensée en 2014, du 16 janvier au 15 février.

Il est nécessaire de désigner à cet effet un coordonnateur qui sera chargé de la préparation et de la réalisation des opérations de recensement et d'un agent recenseur qui effectuera sur le terrain les travaux du recensement sous la responsabilité du coordonnateur.

L'Etat alloue la somme forfaitaire allouée 1 239.00 €, cette somme permettra de rémunérer les agents chargés du recensement.

Accord à l'unanimité de désigner Chantal VIDAL pour assurer les fonctions de coordonnateur et Sébastien GZYL comme agent recenseur; actuellement sous contrat CAE, il sera rémunéré en heures complémentaires.

4- Indemnité du Maire : Rappel des termes de la délibération du 08 février 2010 ainsi que la réglementation en vigueur relative aux taux des indemnités auxquelles peuvent prétendre les maires et les adjoints. Il est exposé que l'indemnité du maire a été augmentée en 2010 pour tenir compte de l'évolution de la population qui a dépassé le cap des 500 habitants mais aussi pour tenir compte de la mobilisation que demandaient certains projets comme l'accueil familial pour personnes âgées.

L'accueil familial pour personnes âgées étant terminé, Madame le Maire propose de baisser l'indemnité du maire à compter du 01 octobre 2013, à 25 % de l'indice 1015 au lieu de 31 % actuellement, soit 950.56 € brut mensuel. Accord à l'unanimité.

5- Questions diverses :

- **Convention SPA :** Rappel des termes de la délibération du 11 avril 2008 portant accord de signature d'une convention entre la commune et la Société Protectrice des Animaux – SPA – conformément aux dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens et des chats, aux fourrières, à la sécurité et à l'hygiène publique.

Il y a donc lieu de renouveler cette convention, pour une période de 3 ans, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016. La cotisation par habitant est pour 2014 de 1.07 €, 1.09 € pour l'année 2015 et 1.11 € pour l'année 2016. Accord à l'unanimité.

- **Médecine du travail** : La surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par l'Association Paritaire Interprofessionnelle de Santé au Travail du Tarn-Ouest - APISTTO – de Lavaur, qui a indiqué aux communes son souhait d'arrêter cette prestation. Le CDG du Tarn a mis en place ce nouveau service auquel les communes peuvent adhérer pour assurer cette mission de prévention obligatoire pour les collectivités ayant du personnel. Accord à l'unanimité pour adhérer à ce service.
- **Convention de déneigement** : Exposé des difficultés rencontrées lors des périodes de forte neige où les collectivités doivent mettre en œuvre les moyens dont elles disposent pour dégager les voies ou chemins ruraux les plus importants ou nécessaires (passage de services médicaux, portage des repas, etc.). Ce travail est depuis plusieurs années réalisé bénévolement par M. Benoît RAVAILHE, exploitant agricole, qui met à disposition de la collectivité son matériel.
Accord à l'unanimité pour rémunérer cette prestation aux taux horaire de 30 € TTC et signer une convention avec Benoît RAVAILHE à cet effet.
- **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité** : Exposé de la possibilité de télétransmettre les actes administratifs (délibérations, arrêtés) soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée. Il suffit pour cela d'avoir un certificat sécurisé valant signature et une plateforme d'envoi. Ces éléments ont été acquis en même temps que le renouvellement de l'équipement informatique. Accord à l'unanimité pour signer une convention à cet effet avec la préfecture.
- **Travaux Eclairage public** : Rappel du fait que la lampe d'EP qui était sur la façade de l'ancienne école a été enlevée lors des travaux de réhabilitation de ce bâtiment. Accord pour remettre une lampe et modifier 2 éclairages afin d'éclairer la Place de la Liberté. Coût prévisionnel 4 002.77 € HT, subventionné à 100 % par le SIER.
- **Nuit de la thermographie** : Présentation de la documentation et rappel des termes de l'exposé de M. Julien FRAT de l'Association de Pays de l'Albigeois et des Bastides relatif à l'organisation des nuits de la thermographie, dans le cadre de la convention « Conseil en Energie partagé » que nous avons signé.
Il s'agit d'une action de sensibilisation de la population aux économies d'énergie, notamment sur les consommations liées au chauffage de leur maison, puisque cette action permettra de mesurer les déperditions de chaleur de leur habitation.
La mise en place de cette action menée par l'Association de Pays, nécessite l'implication de la commune pour :

 - La distribution des dossiers d'information à la population
 - La mise à disposition de salles pour les permanences de l'Espace Info Energie et de l'Adil et la nuit de la thermographie
 - L'organisation d'un buffet pour la nuit de la thermographie
 - Une participation financière sera demandée à la commune pour la prise de mesures thermographiques de façades et toitures par un camion équipé d'une caméra. Cette méthode permet de capturer l'imagerie de plus d'habitations sur le village. Le Coût est évalué à 1 300 € environ.

Accord à l'unanimité pour organiser les nuits de la thermographie sur la commune de Tanus, baptisée Los Thermo' Camins.
- **Travaux Eglise de Tanus** : rappel des termes du compte rendu du 26/08/2013 et accord à l'unanimité pour signer une convention avec le Diocèse pour finaliser sa participation financière aux travaux de chauffage de l'église, soit 4 308.000 €.
- **Lotissement de la Bouriette** : à la demande du trésorier de la commune, accord à l'unanimité pour clore le budget de cette opération aujourd'hui terminée.

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM